

# **CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DES ACTIVITÉS AUXILIAIRES DU TRANSPORT**

## **PROTOCOLE D'ACCORD RELATI F AUX CONDITIONS SPECIFIQUES D'EMPLOI DU PERSONNEL DES ENTREPRISES EXERÇANT DES ACTIVITÉS DE PRESTATIONS LOGISTIQUES**

### **ANNEXE I**

#### **DEFINITION DES EMPLOIS SPECIFIQUES**

**Les emplois définis dans la présente nomenclature s'exercent dans le respect des consignes et procédures touchant aux domaines de la sécurité, de la qualité et de l'exploitation. Ils peuvent être tenus par des hommes ou par des femmes.**

**De plus, ils nécessitent l'utilisation des outils informatiques appropriés.**

#### **1- DIRECTEUR DE SITE(S) LOGISTIQUE(S) (Entrepôts ou plates-formes) :**

Optimise l'exploitation des entrepôts ou plates-formes dans un souci de satisfaction de la clientèle et de performance économique dans le respect des réglementations.

Conseille et apporte son expertise à sa hiérarchie et aux opérationnels.

Prend les décisions relatives à la mise en œuvre, au respect et à l'application des règles d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

NOTA : Lorsque l'emploi s'exerce sur un site logistique de plus de 50 salariés, ou lorsque ce site est « multi-clients », ou lorsque l'emploi s'exerce sur deux ou plusieurs sites, il est attribué le coefficient le plus élevé de l'emploi.

#### **2- DIRECTEUR CONDITIONNEMENT À FAÇON :**

Détermine les techniques et matériels à mettre en œuvre en vue d'assurer les prestations de sur emballage ou d'habillage des produits clients.

Rédige les cahiers des charges, sélectionne les fournisseurs et réceptionne les matériels.

Détermine l'implantation des ateliers et assure leur approvisionnement en fluides et prévoit les équipements de maintenance.

S'assure que l'atelier est en mesure de répondre aux spécifications qualité du cahier des charges client ou, en l'absence de ce dernier, prend toute disposition assurant un résultat conforme.

Connaît la mécanisation des emballages et l'adaptation des matériaux aux produits, aux machines et aux résultats souhaités (productivité, qualité et rentabilité).

### **3- DIRECTEUR D'EXPLOITATION LOGISTIQUE :**

Dirige et anime le personnel d'exploitation en fonction des objectifs fixés par sa hiérarchie.  
Fait des propositions en vue d'améliorer la qualité, la rentabilité et la sécurité.  
Optimise les moyens tant humains que matériels.  
Analyse, définit et met en place les besoins structurels d'exploitation en accord avec sa hiérarchie.  
Rend compte à sa hiérarchie et aux clients selon formulaires (tableaux de bord, etc...)  
Se conforme aux procédures et instructions en vigueur dans l'entreprise et les fait respecter.

### **3bis- CHEF D'EXPLOITATION LOGISTIQUE**

Dirige et anime le personnel d'exploitation en fonction des objectifs fixés par sa hiérarchie.  
Optimise les moyens tant humains que matériels.  
Rend compte à sa hiérarchie selon formulaires (tableaux de bord, etc...)  
Se conforme aux procédures et instructions en vigueur dans l'entreprise et les fait respecter.

### **4- CHEF DE PROJET (Méthodes ou études logistiques) :**

Définit et assure la mise en œuvre des études techniques permettant d'améliorer la rentabilité, l'efficacité et la qualité des prestations.  
Assiste les opérationnels dans cette démarche.

### **5- CHEF DE QUAI LOGISTIQUE :**

Planifie, organise et contrôle les activités du quai de réception et d'expédition des produits.  
Assure la qualité de traitement de l'information sur les flux de marchandises.  
Anime une équipe d'opérateurs.  
Fait respecter les règles de sécurité et d'utilisation des engins de manutention.  
S'assure de la propreté de l'entrepôt.  
Participe aux inventaires.

### **6- CHEF D'ÉQUIPE LOGISTIQUE :**

Anime une équipe d'opérateurs qui interviennent dans les domaines de la réception et / ou du stockage, et / ou de la préparation de commandes, et / ou de l'expédition des produits et / ou du conditionnement à façon.  
Organise et contrôle conformément au cahier des charges client et aux procédures internes.  
Organise les inventaires.  
Rend compte de la bonne gestion des produits confiés et des moyens mis en œuvre.  
S'assure de la propreté et de la sécurité de l'entrepôt.

## **6bis- GESTIONNAIRE DE STOCKS**

Traite les commandes et retours directs.

Classe et archive les dossiers.

Organise les inventaires.

Gère les stocks produits (physique et informatique).

Informe sa hiérarchie et son client en cas de non conformité et met en place les actions préventives et / ou correctives.

Utilise et maîtrise l'outil informatique et tous les documents relatifs aux stocks.

## **7- RESPONSABLE MAINTENANCE D'ENTREPÔT LOGISTIQUE :**

Planifie, organise et contrôle les actions d'entretien préventif et curatif sur l'ensemble des machines, équipements et installations de l'établissement en fonction de son domaine de compétence technique et de son périmètre d'affectation.

Gère la sous-traitance des interventions techniques.

Anime une équipe de techniciens et agents de maintenance.

Assure le maintien au bon niveau de compétence de son équipe et rend compte des actions conduites dans le cadre du plan de maintenance, dans le respect de la sécurité et des limites budgétaires.

NOTA : suivant l'importance de l'entrepôt, il assure en partie ou en totalité ces missions.

## **8- RESPONSABLE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ :**

Met en place les dispositions de certification ISO et entretient le système de management de la qualité.

Développe, adapte et fait respecter le plan assurance qualité du ou des clients en fonction du cahier des charges et réalise toute tâche imprévue nécessitant une action afin d'améliorer la qualité.

Valide et met en place les procédures, instructions et documents relatifs à la qualité.

Informe et sensibilise tout le personnel aux actions de qualité.

Planifie, coordonne et / ou réalise les audits internes.

Tient à jour les tableaux de bord qualité.

Rend compte à la hiérarchie de l'évolution du système qualité.

## **9- CORRESPONDANT DU RESPONSABLE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ :**

Connaît la norme de certification et celle du système qualité groupe.

S'assure de l'application, du contrôle et du suivi des procédures.

Met à jour la documentation qualité et est garant de la mise en œuvre des actions correctives.

Joue le rôle de formateur, animateur auprès des opérateurs terrain.

Rend compte au Responsable Management de la qualité.

## **10- OPÉRATEUR / EMBALLEUR DE CONDITIONNEMENT/RECONDITIONNEMENT :**

Réalise toutes les opérations de conditionnement, sur chaînes ou non, en respectant les spécifications techniques et qualitatives du cahier des charges.

Réalise toutes les tâches de remise en conformité des produits détériorés lors de la manutention ou de la préparation des produits confiés par le client.

Palettise et, si besoin, filme les palettes constituées.

Travaille en relation avec le gestionnaire de stock et lui rend compte.

Réintègre les produits re-conditionnés dans le circuit de la préparation.

Peut utiliser un matériel de manutention léger.

Participe aux inventaires généraux.

Prend soin du matériel qui lui est confié et maintient sa zone de travail propre et rangée.

## **11- CONTRÔLEUR / FLASHEUR :**

Effectue les contrôles quantitatifs et qualitatifs des prestations réalisées en réception, préparation de commandes, expéditions ou conditionnement à façon.

Identifie les non conformités, remplit, annote et signe tout document de contrôle en vigueur dans l'entreprise.

Participe aux inventaires généraux.

Effectue le suivi des colis en entrée ou en sortie avec le matériel approprié.

## **12- TECHNICIEN DE MAINTENANCE D'ENTREPÔT LOGISTIQUE :**

Elabore et met à jour les consignes d'entretien.

Réalise les diagnostics de pannes sur les machines, équipements et installations de l'établissement en fonction de son domaine de compétence technique et de son périmètre d'affectation.

Participe aux tâches d'entretien préventif et curatif et contrôle les installations et le matériel de manutention des entrepôts.

Assure la réception technique des nouveaux matériels et accompagne les agents de maintenance dans la mise en route de ces équipements.

Peut être amené à animer une équipe d'agents de maintenance.

## **13- AGENT DE MAINTENANCE D'ENTREPÔT LOGISTIQUE :**

Exécute, sur l'ensemble des machines, équipements et installations de l'établissement, en fonction de son domaine de compétence technique et de son périmètre d'affectation, les tâches d'entretien en application des consignes générales d'entretien du matériel ou en réponse aux demandes de dépannages formulées en application des procédures édictées par son responsable hiérarchique.

Maintien en bon état d'utilisation l'outillage nécessaire à la réalisation de ses interventions.

#### **14- EMPLOYÉ D'ORDONNANCEMENT :**

Planifie la préparation des commandes en fonction des impératifs de livraison.

#### **15- PRÉPARATEUR DE COMMANDES :**

Réalise les tâches de préparation des commandes en respectant les procédures de travail définies dans l'entreprise.

Constitue des emballages hétérogènes ou homogènes dans le respect des règles de préparation.

Prend soin du matériel et des produits mis à sa disposition.

Participe aux inventaires.

Maintient sa zone de travail propre et rangée.

#### **16- RESPONSABLE OU SUPERVISEUR DE LIGNES :**

En complément de l'ensemble des tâches incombant à l'opérateur / emballeur de conditionnement / re conditionnement, il effectue ou dirige la réalisation des commandes en respectant les procédures de travail définies dans l'entreprise.

Peut coordonner l'activité de plusieurs opérateurs.

Prend soin du matériel mis à sa disposition, sous couvert, lorsqu'elle est nécessaire, d'une autorisation de conduite.

Participe aux inventaires généraux.

Maintient sa zone de travail propre et rangée.

Détecte, signale ou traite les anomalies qu'il constate dans la limite de ses responsabilités.

#### **16bis- OPÉRATEUR DE LIGNE :**

En complément de l'ensemble des tâches incombant à l'opérateur / emballeur de conditionnement / re conditionnement, il exécute la réalisation des commandes en respectant les procédures de travail définies dans l'entreprise.

Prend soin du matériel mis à sa disposition, sous couvert, lorsqu'elle est nécessaire, d'une autorisation de conduite.

Participe aux inventaires généraux.

Maintient sa zone de travail propre et rangée.

Détecte ou signale les anomalies qu'il constate dans la limite de ses responsabilités.

## **17- CARISTE :**

### **17.1- Cariste 1<sup>er</sup> degré**

Effectue tout mouvement de palettes dans l'enceinte de l'établissement (déchargement, chargement, stockage ou déstockage) et participe aux préparations de commandes.

Conduit des engins automoteurs de manutention à conducteur porté dans le respect des règles de circulation et de sécurité suivant les catégories définies à l'annexe 1 de la Recommandation R 389.

Remplit tout document propre à ses activités.

Détecte et signale les anomalies qu'il constate sur le matériel dans la limite de ses responsabilités.

### **17.2-Cariste 2<sup>ème</sup> degré**

Même définition que pour le cariste 1<sup>er</sup> degré, mais assure seul la répartition des marchandises qu'il transporte.

## **17bis- CARISTE EN PRESTATIONS LOGISITIQUES :**

Procède à l'ensemble des opérations effectuées par les caristes 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré au moyen d'engins : bi ou tri directionnels, à prise latérale, à poste de conduite élevable, à mât rétractable et / ou équipés d'informatique embarquée.

Procède à toutes les opérations nécessaires aux préparations de commandes.

## **18- ASSISTANT INVENTAIRE :**

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe logistique, il effectue tout inventaire demandé et assure des inventaires tournants sur une ou plusieurs références, afin de garantir la conformité des stocks tant physiques que théoriques.

Utilise l'outil informatique et tous documents relatifs aux stocks.